

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 203-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.546

Déposée le: 04.09.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Fuchs (Bern, UDC) (porte-parole)
Hofer (Bern, UDC)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 07.09.2017

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Pour que la Police cantonale ait suffisamment d'équipements de protection

Le Conseil-exécutif est chargé de doter la Police cantonale de vêtements de protection en nombre suffisant.

Développement :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la motion 314-2015 « Police cantonale : adapter la formation et l'équipement à la menace terroriste », les forces de police du canton de Berne ont été équipées de fusils d'assaut. Cette décision de s'adapter à la menace actuelle va dans le bon sens. Un équipement de protection suffisant suppose cependant également des vêtements de protection en nombre suffisant. Or l'équipement de la Police cantonale n'est pas optimal pour les interventions actuelles, comme lors de prises d'otages, fusillades ou débordements violents. Il manque en effet des casques et des gilets pare-balles pour les forces de police qui sont en patrouille et doivent être les premières à intervenir sur place dans les situations d'urgence. Nombre de policiers se sont procurés à leurs propres frais les objets manquants. Pour les auteurs de la présente motion, une telle situation est intolérable. Dans d'autres branches, l'employeur est tenu de doter son personnel de vêtements de protection appropriés. Les hommes et les femmes de la

Police cantonale risquent souvent leur santé, quand ce n'est pas leur vie. Un équipement optimal des corps de police avec des vêtements de protection en quantité suffisante doit donc être garanti !

Motivation de l'urgence : la propension à la violence hélas croissante dans les manifestations dans la ville fédérale exige de prendre de toute urgence des décisions et des mesures de protection efficaces et vitales pour les policières et policiers.

Destinataire

- Grand Conseil